

Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières

Comité mixte sur la santé et la sécurité au travail

le 5 novembre 1999

10h30

Siège social

PRESENTS:

Représentants-es des travailleurs-es:

Jean-Nöel Frigo, FEESO - Hearst
Steve Guertin, AEFO - Kirkland Lake
Ronald Lafrenière, SCFP - Timmins
Marlene Lalonde, AEFO - Virginiatown
Aurel Perrier, SCFP - Cochrane

Représentants-es Du Conseil:

Guy Catelier, point de service - Hearst
Lyse Cardinal, École Sacré-Coeur - New Liskeard
Roger Gauthier, AEFO - Timmins
Louis Larabie, Point de service - Kapuskasing
Yves Meloche, Siège social - Timmins
Jocelyn Roy, Siège social - Timmins

PERSONNEL:

André Lévesque, conseiller en santé et sécurité au travail
Lucie Hatton, secrétaire rédactrice

ABSENT:

Représentants-es des travailleurs-es

Serge Gagné, FEESO - Kapuskasing

1. Mot de bienvenue

André Lévesque souhaite la bienvenue aux membres du comité. Par la suite il invite Yves Meloche à agir à titre de président. Yves Meloche accepte le poste de président jusqu'au moment de la nomination des coprésidences.

2. Présentation des membres

Yves Meloche invite les membres à s'introduire à tour de rôle.

3. Survol des procédures de fonctionnement

A tour de rôle, les membres font la lecture de la politique du Conseil. Au cours de la réunion, quelques questions sont soulevées, Yves Meloche et André donnent certaines précisions. Il est aussi suggéré que la liste des membres du comité mixte sur la santé et la sécurité au travail soit laminée et affichée dans tous les lieux de travail. Louis Larabie suggère que cette liste reflète que le membre du personnel chargé de la supervision doit premièrement être avisé du problème.

4. Calendrier des réunions

Les prochaines réunions sont fixées, provisoirement, aux dates suivantes:

vendredi le 10 décembre 1999

vendredi le 24 mars 2000

vendredi le 09 juin 2000

Les membres s'entendent que les réunions débiteront vers 10 h 30 pour se terminer vers 14 h 30.

André Lévesque souligne que légalement le nombre de membres qui représentent le Conseil ne doit pas excéder le nombre de membres qui représente le personnel C'est-à-dire six membres représentant les membres du personnel et six membres représentant le Conseil. Il est donc suggéré de nommer un membre suppléant, choisi par le syndicat, pour assister aux réunions en l'absence du membre régulier.

5. Nomination des coprésidences

La coprésidence du comité est assurée par deux membres du Comité, l'un choisi par les membres qui représentent le personnel, l'autre par ceux qui représentent le Conseil. Yves Meloche suggère que le Comité se divise en deux (2) groupes et que chaque groupe nomme son représentant. Après discussion, il est décidé que Ronald Lafrenière, nommé par les membres représente le personnel, et Yves Meloche, nommé par les membres représente le Conseil, sont les personnes qui siégeront à la coprésidence. Ces deux personnes ont décidé de tenter de coprésider de statut égal à chaque réunion.

Nomination des membres délégués

Les membres du personnel choisiront entre eux un membre délégué dans chaque lieu de travail. Dans les lieux où il y a un membre du comité mixte le poste est présumé avoir été comblé. Le membre délégué à la santé et à la sécurité a les mêmes pouvoirs et devoirs que le membre du comité mixte sauf qu'il n'assiste pas aux réunions du comité mixte. Un document à cet effet sera expédié à chaque lieu de travail.

7. Précisions quant au rôle du conseiller en santé et sécurité au travail

On effectue un survol des principales fonctions du conseiller en santé et sécurité au travail.

8. Texte de politique sur le travail modifié

L'employeur favorise, dans la mesure du possible, un retour au travail le plus tôt possible. Si l'employé n'est pas en mesure de continuer ses fonctions normales, l'employeur offre un emploi modifié convenable à la réadaptation. André Lévesque informe les membres du comité qu'il est à développer un catalogue identifiant une liste de tâches qui pourraient être accomplies par les membres du personnel blessés au travail. ou qui se rétablissent d'une blessure personnelle ou d'une maladie. De plus, il indique qu'il a communiqué avec les directions d'école leur demandant des suggestions à cet effet.

Yves Meloche indique que le programme d'aide aux employés sera disponible aux membres du personnel sous peu.

Identification des membres agréés - Atelier de formation

La Loi exige qu'un membre représentant le personnel et qu'un membre représentant le Conseil doivent siéger sur le comité. Yves Meloche et Louis Larabie sont des membres agréés représentant le Conseil. André Lévesque informe le comité qu'il y a un atelier de formation prévu les 16, 17 et 18 novembre à Ottawa. Puisque les frais de participation seront payés par les conseils scolaires de langue française de l'Ontario trois personnes pourront y participer. Après discussion, Aurel Perrier, école St-Joseph de Cochrane, Jean-Noël Frigo, point de service de Hearst, et Steve Guertin, école secondaire Jean-Vanier de Kirkland Lake, participeront à la session de formation.

10. Trousses de premiers soins - Résultats de la cueillette des données

André Lévesque indique qu'il a reçu le résultat de la cueillette des données. Il explique que la Loi prescrit ce que devrait comprendre la trousse de premiers soins. De plus, il fait part au comité que la direction d'école est responsable de se procurer une trousse de premiers soins. Dans certain lieu de travail, il devrait en avoir une deuxième. André informe le comité qu'il aura des sessions de premiers soins offertes aux employés prochainement. Les sessions seront offertes par la société canadienne de la Croix-rouge ou par l'Ambulance Saint-Jean. C'est une obligation légale d'avoir un membre certifié par école.

11. Appartenance à la coopérative SBCI

Yves Meloche indique que la coopérative SBCI aide aux conseils scolaires, qui sont membres, à gérer leurs accidents. Notre prime est de 17 000,00\$ par année, nous sommes membre jusqu'au 31 décembre 1999 et anticipons renouveler notre contrat pour l'an prochain.

12. Guide d'inspection des lieux de travail

L'inspection du lieu de travail est la plus grande partie du travail du comité. Il est important d'effectuer des inspections du lieu de travail. Lors de la prochaine réunion, une cédule pour une période d'une année sera présentée.

13. Mode de remboursement

Pour les membres qui doivent se déplacer pour se rendre à une réunion, un formulaire de remboursement est disponible auprès de André Lévesque.

Clôture 13h40